

N° dossier :

Date d'arrivée :

Demande d'aide financière pour mise en conformité de l'assainissement

Avant de formuler une demande d'aide financière, vous devez avoir réalisé un diagnostic d'assainissement, encadré par le SIARE, datant de moins de 3 ans (valide si aucun travaux effectué depuis la date de contrôle).

Vous devez attendre l'accord du SIARE sur votre demande avant de démarrer vos travaux (réponse dans un délai d'un mois). L'aide n'est pas automatique sur tous les travaux. Si les travaux sont commencés avant d'avoir l'accord du SIARE, l'aide financière est perdue. Attention, cette aide est valable jusque fin 2024.

PROPRIÉTÉ CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX

Adresse :

CP : Ville :

Référence(s) cadastrale(s) :

DEMANDEUR / PAYEUR

Nom : Prénom :

Propriétaire Autre (préciser) :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

Email :

DESCRIPTION DES TRAVAUX PRÉVUS

.....
.....
.....
.....
.....



PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER AVANT LES TRAVAUX :

- Rapport de diagnostic de non-conformité, datant de moins de 3 ans
- Devis détaillé des travaux prévus
- Plan projet

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER APRÈS LES TRAVAUX :

- Facture acquittée au nom du demandeur / payeur
- Contrôle de conformité conforme encadré par le SIARE
- RIB du demandeur / payeur pour le versement de l'aide financière

Date :

Signature :